

TERRE D'AVENIR VOUS INFORME

Laure Palmas s'est vue confier la présidence de Terre d'Avenir à la suite de Gérard Broc qui pendant près de trente ans a œuvré pour la biodiversité notamment pour la préservation de ce joyau vert qu'est notre Forêt de Valbonne.

En 2019, l'association Terre d'Avenir, soutenue par une forte mobilisation de particuliers, d'associations et de mairies a engagé un procès à l'agence Hérault-Gard de l'ONF pour la pratique de coupes de bois intensives dans la Forêt de Valbonne.

L'issue du premier jugement du Tribunal de Nîmes a été favorable à Terre d'Avenir, l'ONF ayant fait appel se retrouve étonnamment favorisée en seconde instance.

Terre d'Avenir, bien qu'ayant été déboutée en seconde instance, a obtenu ce qu'elle désirait, à savoir l'arrêt des coupes inconsidérées en Forêt de Valbonne.

Cette agressive gestion commerciale était en train de décimer ce joyau de l'écologie forestière datant de l'ère glaciaire, pour le vendre comme bois de chauffage !

Ténacité et persévérance ont été nos maîtres mots grâce au soutien de la FRAPNA Ardèche, des citoyens et des élus. Les coupes étaient suspendues et notre but atteint.

Par la suite, Terre d'Avenir a été conviée à des réunions organisées par l'ONF Hérault-Gard, en prévision du nouveau Plan d'Aménagement qui couvrira les vingt prochaines années. Nos avis sur les différents sujets, n'ont jamais été soulevés ni même mentionnés dans leurs comptes rendus.

Courant juillet 2024 l'ONF a envoyé sa première version du Plan d'Aménagement aux communes concernées. Certaines nous ont demandé de l'examiner.

Terre d'Avenir avait été la seule à relever les erreurs grossières et omissions :

*De nombreuses surfaces de parcelles étaient fausses.

*Un habitat prioritaire de la Directive Habitats Faune Flore avait été totalement oublié.

*L'inventaire des Arbres Remarquables n'était pas cité.

*La largeur des cloisonnements ne respectait pas les consignes du Guide Pratic'Sols

(Guide édité en 2021 par l'ONF lui-même et la Fédération nationale des entrepreneurs des territoires).

*Les hêtres de Rodières n'étaient ni mentionnés, ni cartographiés, ni même envisagés dans ce plan d'aménagement.

Grâce à l'expertise de Jean-Paul Mandin qui a su corriger ces erreurs et omissions, nous avons fait parvenir notre analyse détaillée à la direction de l'ONF Hérault-Gard.

Le 17 décembre 2024, l'ONF a convié Terre d'Avenir en tant que membre du Comité de Massifs et nous a présenté ce Plan définitif très succinctement.

Il nous a semblé que rien n'avait été changé hormis quelques détails mineurs par rapport à la version précédente envoyée aux maires en juillet 2024.

Aucune de nos demandes ne semblaient avoir été prises en compte.

Fin 2024, l'ONF a soumis son projet de Plan d'Aménagement à la signature des ministres responsables.

Le 23 janvier 2025, l'association Terre d'Avenir a porté à la connaissance du Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire, au Ministère de la Transition Ecologique, de la Biodiversité, de la Forêt, de la Mer et de la Pêche, ses réserves quant aux insuffisances de ce projet de Plan d'Aménagement

Depuis nous avons fait part à l'ONF, de notre désir d'obtenir copie de ce plan d'aménagement achevé, ce qui nous a malheureusement, et à plusieurs reprises, été refusé, l'ONF n'étant pas "autorisé" à le communiquer actuellement.

Toutefois, il est possible que ce document ne soit rendu public qu'après les validations ministérielles, ce qui pourrait prendre... un certain temps.

Dès que ce document sera accessible, nous ne manquerons pas de le faire parvenir à nos adhérents, accompagné de notre analyse détaillée.

Terre d'Avenir remercie ses adhérents, ses sympathisants, les associations et les mairies pour leur soutien et leur implication dans la protection de la Forêt domaniale de Valbonne

<https://www.ville-saintpauletdecaisson.fr/terredavenir>